



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : FINANCES

SEANCE DU : 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION N° : 2

RAPPORTEUR : M. William LOMBARD

OBJET : SPL XDEMAT – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

La société publique locale XDémat (SPL-XDémat) a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis cette création, les Départements de l'Aisne, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, et des Vosges ont rejoint la SPL-XDémat. La Ville de Ludres a adhéré à cette dernière en 2022.

Au 15 avril 2026, la SPL X-Démat comptait 3 513 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du Code du Commerce, l'Assemblée Générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Depuis la mi-avril 2025, 131 actions ont été vendues à de nouveaux entrants et 10 actions ont été rachetées (sortie d'actionnaires). Le capital social est désormais de 12 838 actions réparties comme suit :

- Département de l'Aube : 6 553 actions (51,04% du capital social),
- Département de l'Aisne : 595 actions (4,64% du capital),
- Département des Ardennes : 253 actions (1,97% du capital),
- Département de la Marne : 531 actions (4,14% du capital),
- Département de la Haute-Marne : 232 actions (1,81% du capital),
- Département de la Meurthe-et-Moselle : 275 actions (2,14% du capital),
- Département de la Meuse : 487 actions (3,79% du capital),
- Département des Vosges : 333 actions (2,59% du capital),
- Les communes et groupements de communes (3 505 actionnaires) : 3 579 actions (27,88% du capital). Sur les 3 579 actions communales et intercommunales : 531 sont

auboises, 591 axonaises, 374 ardennaises, 314 marnaises, 465 haut-marnaises, 663 meurthe-et-mosellanes, 139 meusiennes et 502 vosgiennes.

Les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire départemental	Nombre d'actions	%	Nombre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18%	504	14,5%
Aisne	1 186	9,24%	589	16,77%
Ardennes	627	4,88%	367	10,45%
Marne	845	6,58%	306	8,71%
Haute-Marne	697	5,43%	451	12,84%
Meurthe-et-Moselle	938	7,31%	655	18,64%
Meuse	626	4,88%	140	3,98%
Vosges	835	6,50%	501	14,26%
Total	12 838		3 513	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL (prévue fin juin 2026).

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-XDémat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable au cours de sa réunion du 5 mai 2026.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la SPL-XDémat divisée en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente délibération et faisant apparaître la ventilation territoriale suivante :

- Département de l'Aube : 6 553 actions (51,04% du capital social),
- Département de l'Aisne : 595 actions (4,64% du capital),
- Département des Ardennes : 253 actions (1,97% du capital),
- Département de la Marne : 531 actions (4,14% du capital),
- Département de la Haute-Marne : 232 actions (1,81% du capital),
- Département de la Meurthe-et-Moselle : 275 actions (2,14% du capital),
- Département de la Meuse : 487 actions (3,79% du capital),
- Département des Vosges : 333 actions (2,59% du capital),
- Les communes et groupements de communes : 3 579 actions soit 27,88 % du capital social détenues par 3 505 actionnaires.

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant à l'Assemblée Générale de la SPL-XDémat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution découlant, lors de la prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Mireille HINZELIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Xavier DUSSAULX, Mme Magali RAÏK, M. Didier GOIRAND, Mme Dominique BERNIER, M. Cyprien GARRIGUES, Mme Stéphanie LIIRI, M. Benoît PICARD, Mme Adeline CORGIATTI, M. Arnaud KREMER, Mme Eliane GERARDIN, M. Patrick PÉCHINÉ, Mme Mireille HINZELIN, M. Marian VIGNOT, Mme Sandrine LAVAL, M. Pierre-Louis FREVILLE, Mme Zohra BOULAHJAR, M. Bruno POIRSON, Mme Sylvie RAOUL, M. Nicolas MARCHAL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, M. Romain CORBIER, M. Cyril MAZAUD, Mme Corinne MUNTZ, M. Jean-Pierre ORIOL et Mme Angélique NOIZETTE.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Rémi NOËL à M. William LOMBARD,
Mme Sandrine GUERBER à Mme Sophie MERCIER.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 mai 2026.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire



M. William LOMBARD